EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **12 février 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **douze février deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 05 février 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECCER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Chantal MERCIER-COURTY, Thierry ORLIAGUET, Bruno SLAMA**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Manuela FERREIRA DE SOUSA donne pouvoir à Djamel IBRAHIM-OUALI de la question n° 1 à la question n° 26.
Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 2.
Jean-Pierre BRENAS quitte la séance à partir de la question n° 2.
Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n° 2.
A partir de la question n° 2, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 45

PROROGATION DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES À CLERMONT COMMUNAUTÉ

En 2005 et 2006, la Commune de Clermont-Ferrand a signé des conventions de mise à disposition de service avec Clermont Communauté pour une durée de cinq ans.

Il s'agit des services : Eau et assainissement – voirie – protocole événements manifestations officielles – informatique et patrimoine bâti.

Afin de réaliser un bilan complet de cette première expérience de mutualisation, Clermont Communauté demande la prorogation des conventions actuelles d'une durée d'un an.

Il en résulte globalement la situation suivante :

- Eau et assainissement : convention échue au 31 décembre 2009.
 Prorogation d'un an.
 Montant réactualisé à 215 000 € pour 2010.

- Voirie : convention à échoir au 31 décembre 2010.
 Montant réactualisé à 350 000 € pour 2010.

- Protocoles, Evénements et Manifestations Officielles (PEMO) : convention échue au 31 décembre 2009.
 Prorogation pour 2010 et régularisation pour 2008 et 2009 sur la base de 17 000 € par an.

- Informatique : convention échue au 31 décembre 2009.
 Prorogation d'un an sur la même base que précédemment soit 20 000 € pour 2010.

- Bâti : convention échue au 31 décembre 2009.
 Prorogation d'un an sur la même base que précédemment soit 108 000 € pour 2010.

Il vous est donc demandé, en accord avec votre commission :
- de donner votre accord à la modification des conventions de mise à disposition de services sur ces bases,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants avec Clermont Communauté.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 février 2010

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Alain BARDOT